



Comment se déroule un témoignage ?

Par **yumaplex**, le **06/01/2014** à **16:57**

Bonjour,

Tout d'abord merci de prendre un peu de votre temps pour lire ce message.

Il y a trois ans (le 30/12/10) j'ai été victime d'un braquage à main armée sur mon lieu de travail, je gèrai un comptoir de rachat d'or. j'étais la seule personne présente.

J'ai déposé plainte auprès du commissariat le plus proche.

L'affaire à été classée sans suite.

Aujourd'hui j'ai reçu un appel d'une juriste qui me demande de venir témoigner pour une affaire de vol à main armée et tentative de meurtre sur agent de police. Je n'ai pas reçu de convocation postale car mon adresse a changé depuis. La juriste m'a dit qu'elle ferai le nécessaire pour acheminer cette convocation à ma nouvelle adresse.

Depuis cet appel, je suis angoissée car je ne sais pas comment tout cela va se dérouler...

La juriste m'a dit que j'étais obligé de venir témoigner.

Alors voici les questions que je me pose :

Comment se déroule un témoignage ?

Vais-je être confronté aux accusés ?

Puis-je me faire assister d'un proche ET d'une personne du milieu juridique ?

Puis-je relancer ma plainte maintenant que des suspects ont été trouvés ?

Si oui comment faire ?

La convocation peut elle être sur plusieurs jours ?

Et bien sûr si vous voyez d'autre informations à me communiquer je vous en serai très

reconnaissante.

Merci par avance

Cordialement.

Par **Satanas**, le **13/01/2014** à **18:01**

bonjour, desoler si je vais te faire peure, mes si tu temoigne la partie adverse saura qui tu est ou tu habite, les represaille ses toi qui les subiras, pas heux, heux se quil cherche ses de mettre des auteur de graquage ou vole en tout genre en prison, mes noublie jamais quand france tu n'est aucunement protégé part la justice. la juriste dit se quel veut, la il sagis de ta protection. quoi que tu pense une fois que t'aura fait ton temoignage tu sera seule. un conseille réfléchie bien.

Par **yumaplex**, le **15/01/2014** à **10:46**

Le problème c'est que si je n'y vais pas, c'est 3000 euros d'amande, et je n'ai pas les moyens de me payer cette liberté,
Merci du conseil en tout cas